

UNIVERSITE DU QUÉBEC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ A
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIERES

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN PSYCHOLOGIE

PAR
ARIANE HÉBERT

L'INFLUENCE DE LA QUANTITÉ D'INFORMATION ET DU TYPE DE
RAPPORT EXPERT SUR LES ATTRIBUTIONS DES JURÉS POTENTIELS.

MAI 1998

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

Ce document est rédigé sous la forme d'un article scientifique, tel qu'il est stipulé dans les règlements des études avancées (art. 16.4) de l'Université du Québec à Trois-Rivières. L'article a été rédigé selon les normes de publication d'une revue reconnue et approuvée par le Comité d'études avancées en psychologie. Le nom du directeur de recherche pourrait donc apparaître comme co-auteur de l'article soumis pour publication.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	i
Résumé.....	2
Contexte théorique	3
Méthode	20
Résultats	27
Discussion.....	31
Références.....	40
Appendice	53
Tableau 1	56

Remerciements

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance et gratitude à mon directeur, M. Michel Alain, Ph.D. qui m'a épaulée dans chacune des étapes de la réalisation de ce mémoire. Je le remercie spécialement pour sa patience, sa disponibilité et ses précieux conseils.

Titre court: EXPERTISE PSYCHO-JURIDIQUE

L'influence de la quantité d'information et du type de rapport expert sur les
attributions des jurés potentiels

Ariane Hébert

Michel Alain,

Université du Québec à Trois-Rivières

Résumé

Les recherches en psychologie sociale démontrent que plusieurs facteurs, à la cour, influencent les jurés dans leur prise de décision. La présente recherche examine l'influence de la quantité d'information disponible à travers les différents types de rapport d'expertise psychologique présentés à la cour sur les attributions des jurés potentiels. Plus précisément, l'hypothèse de recherche soutient que les jurés possédant davantage d'information au sujet de l'accusé (soit par le biais de rapport d'expert ou d'informations biographiques) émettront plus d'attributions externes pour expliquer ses comportements que les jurés moins bien informés. Les participants ($N=171$) ont d'abord pris connaissance d'une simulation écrite d'un procès concernant une cause pénale et comprenant, selon le cas, un rapport d'expertise psychologique de type général, de type spécifique ou un résumé biographique. Ils ont par la suite répondu à une série de questions visant à mesurer leurs attributions. Un plan factoriel 3X3 variant le type de rapport d'expert (général, spécifique, absent) et la quantité d'information présentée (peu, moyen, beaucoup) fut utilisé. Les résultats confirment l'hypothèse de recherche en démontrant que les rapports d'expert spécifiques et les résumés biographiques contenant beaucoup d'information amènent les sujets à faire plus d'attributions externes pour expliquer les comportements de l'accusé.

L'influence de la quantité d'information et du type de rapport expert sur les attributions des jurés potentiels

Notre système judiciaire est basé sur la présomption qu'un individu peut être jugé par ses pairs de façon juste et équitable. Aussi, un accusé pourrait (selon certaines dispositions des lois) être jugé devant un jury composé de gens appelés, à titre temporaire, à participer à l'exercice de la justice mais n'ayant, somme toute, aucune connaissance approfondie de la loi. C'est sous cet angle que certains juges et juristes doutent de la compétence des jurés à évaluer rationnellement les éléments de preuve complexes présentés à la cour et à émettre un verdict honnête basé sur cette évaluation (Frank, 1949 ; Luneburg & Nordenburg, 1987). Toutefois, plusieurs chercheurs soutiennent que les jurés sont habiles à se centrer sur les faits, précis (Hastie, Penrod, & Pennington, 1983), responsables et remarquablement qualifiés (Guinther, 1988). Dans la même veine, plusieurs psychologues et juristes croient que les jurés sont compétents, même face aux cas les plus complexes (Cecil, Hans, & Wiggins, 1991 ; Kalven & Zeisel, 1966).

Lors de l'audience de procès, les jurés sont soumis à une multitude d'informations objectives et subjectives, à partir desquelles ils se formeront une impression personnelle de l'accusé et émettront un verdict concernant son innocence ou sa culpabilité. Ainsi, avant de rendre un jugement, chaque juré devra se former sa propre perception de l'accusé en fonction de ses attentes, ses valeurs et ses motivations. Cette perception permettra au juré de déterminer si,

de sa propre opinion, l'accusé est responsable des actes commis ou encore si les actes commis par l'accusé sont de nature accidentelle. Cette distinction trouve son importance au sens où l'accusé responsable devrait assumer la conséquence de ses actes, alors qu'on ne peut punir un individu pour des torts commis accidentellement.

Les types d'influences déterminantes dans la formation d'un jugement sont multiples. Les recherches ont démontré que les jurés sont influencés dans leurs décisions par des facteurs non manifestes, comme par exemple l'attriance physique, que ce soit celle de l'accusé (Wuensch, Chia , Castellow, Chuang, & Cheng, 1993) ou de l'avocat (Linz & Penrod, 1984). Ainsi, les personnes attirantes sont perçues comme étant moins coupables et reçoivent des sentences plus légères (Saladin, Saper, & Breen, 1988 ; MacCoun, 1990). D'autres caractéristiques physiques, telles que la tenue vestimentaire (Hamid, 1968, 1969 ; Gibbins & Scheider, 1980), l'apparence physique en général (Kailer & Damhorst, 1978) ou encore la présence de rouge à lèvres chez les femmes (McKeachie, 1952) sont liées à la formation d'impression.

Plusieurs études ont par ailleurs examiné l'influence des facteurs non manifestes par le biais des différences raciales. Il apparaît que la race de l'accusé influence le verdict prononcé (Cohen & Peterson, 1981). Les recherches ont en effet démontré que les noirs reçoivent des sentences plus sévères, plus longues et sont incriminés avec moins de preuve que les blancs (Chamblis & Seidman, 1971 ; Dodge, 1990 ; Johnson, 1974 ; Perry, 1977 ;

Petersilia, 1985 ; Stewart, 1980). Également, les accusés noirs, pauvres et sans éducation reçoivent des sentences plus sévères que tous les autres accusés (McGlynn, Megas, & Benson, 1976 ; Rokeach & Vidmar, 1973 ; Ugwuegbu, 1979). Toutefois, les blancs reçoivent des conditions de probations plus lourdes que les noirs (Wlash, 1991). La race de la victime affecte également la sentence. Ainsi, un individu noir ayant commis un crime sur un individu blanc sera jugé plus sévèrement que tout autre accusé ; par contre, on jugera moins sévèrement un individu noir ayant commis un crime sur un individu de la même couleur (LaFree, 1980, 1989 ; Ugwuegbu, 1979).

Les influences exercées par les facteurs non manifestes peuvent toutefois être, dans certains cas, contrées par de l'information supplémentaire. Pfeider et Olgoff (1991) ont examiné, dans leur étude, l'influence des différences raciales en tant que facteur non manifeste sur les jugements rendus à la cour. La moitié des jurés potentiels recevaient des instructions précisant les critères selon lesquels l'accusé devait être jugé, alors que le reste des participants n'en recevaient pas. Étonnement, aucun effet de race ne fut observé lorsque les jurés recevaient des instructions, mais des différences significatives ont été trouvées dans le groupe n'en ayant pas reçu. Le fait de guider les jurés dans leur évaluation restreint donc l'effet des influences non manifestes.

Par ailleurs, le statut professionnel (Catano, 1980) et l'amabilité d'un témoin (Garcia & Griffit, 1975) sont également des facteurs non manifestes susceptibles d'influencer le verdict final, de même que le style de présentation et le sexe de

l'avocat. Ainsi, les avocats agressifs dans leur style de présentation ont de meilleures chances de faire acquitter leur client que les avocats de style passifs, et les avocats y réussissent davantage que les avocates (Hahn & Clayton, 1996). Enfin, le témoignage oculaire illustre bien le phénomène d'influence non manifeste à la cour. La croyance générale chez les juges et les jurés veut qu'un témoin oculaire qui est très confiant de son témoignage soit plus crédible que celui qui l'est moins (Deffenbacher & Loftus, 1982). Toutefois, les recherches démontrent qu'il y a peu de liens entre la confiance du témoin et l'exactitude de son témoignage (Sporer, Penrod, Read, & Cutler, 1995 ; Wells & Loftus, 1984).

Le rapport d'évaluation psychologique d'un expert compte également parmi les facteurs non manifestes influençant les jurés dans leur prise de décision. Lorsqu'un témoin expert est appelé à comparaître en cour, il détient le mandat de partager ses connaissances spécifiques (sur une personne ou une situation) afin d'éclairer les juges et les jurés dans leur décision. Le psychologue peut être cité à comparaître pour témoigner à propos d'un client ayant des démêlés avec la justice ou encore dans le cadre d'une expertise psychojuridique où il présente les résultats des évaluations réalisées auprès des personnes impliquées dans le procès (Gélinas, Alain, & Thomassin, 1994). Le témoignage du psychologue à la cour peut se présenter selon deux formes, soit le rapport de type spécifique ou le rapport de type général (Loftus & Monahan, 1980). Le premier type de rapport constitue une évaluation psychologique auprès des personnes impliquées dans le procès. Cette évaluation sera réalisée à partir de tests psychologiques tels que

les tests d'intelligence (Barbeau-Pinard, EIHM), les tests de personnalité (MMPI, 16PF) et les épreuves projectives (Rorschach, TAT, dessin de l'arbre, dessin de la famille en action). Les résultats des évaluations seront le plus souvent présentés sous forme d'éléments diagnostics ou psychodynamiques. Le second type de rapport fera état des conclusions de recherches particulières pertinentes pour le procès en cours (par exemple, la violence conjugale). Les résultats seront présentés sous formes de données statistiques, de moyennes, de pourcentages, etc.

Ces deux formes de rapports ont une influence différente sur les jurés. Dans leur étude, Gélinas et Alain (1993) présentaient à des jurés potentiels, selon les conditions expérimentales, deux formes distinctes de rapport d'expert (général et spécifique) lors de procès se déroulant sous deux juridictions distinctes (cause civile ou criminelle). Les experts présentant un rapport de type général faisaient état des conclusions des études pertinentes pour le procès en cour (garde d'enfant ; délinquance). Les experts présentant un rapport de type spécifique, quant à eux, témoignaient directement à propos des personnes évaluées dans le cadre du procès. Bien qu'une étude préalable ait établi que les deux types de rapport n'orientaient pas l'opinion dans une direction particulière et que les témoignages étaient semblables en termes de contenu, les résultats démontrent que les deux types de rapports ont eu une influence différente sur la perception des jurés. En effet, les participants ayant été soumis à la condition comportant un rapport de type général et ceux n'ayant reçu aucun rapport (groupe contrôle) ont

émis un jugement significativement plus négatif envers l'accusé que ceux ayant reçu un rapport de type spécifique et ce, indépendamment du type de juridiction dans laquelle se déroulait le procès. L'accusé fut donc perçu par les jurés comme étant davantage responsable et méritant par surcroît les condamnations qui pouvaient être prises contre lui. De plus, le verdict rendu divergeait selon les conditions expérimentales. Les différentes formes des rapports experts entraînent donc des différences au niveau de la perception des personnes en cause, laissant entendre que des influences autres que le contenu même des rapports contribuent à l'élaboration d'un jugement chez les jurés.

Les théories de persuasion et de changement d'attitudes en psychologie sociale peuvent conduire à de nouvelles explications sur ces influences. En effet, notre système judiciaire basé sur l'adversité des parties à la cour donne place à des débats qui trouvent appui dans la communication persuasive, chacune des parties tentant de persuader les jurés que sa version de l'histoire est la bonne. Le modèle d'élaboration des probabilités ou «l'Elaboration Likelihood Model» (ELM) de Petty et Caccioppo (1986) peut nous aider à comprendre les procédés d'influence sociale qui tiennent place en cour. Selon la théorie ELM, il existe deux routes de persuasion. La première est la route centrale et comprend des messages qui entraînent une élaboration cognitive sur le contenu du message. La route centrale est davantage utilisée lorsque la motivation des gens est élevée et qu'ils possèdent les habiletés pour comprendre le message transmis. La persuasion par la route centrale est plus stable et dure plus longtemps. La

persuasion peut également découler de la route périphérique. Dans ce procédé, il n'y a pas d'élaboration cognitive sur le contenu du message, mais l'attention des gens se porte sur des indices périphériques (c'est-à-dire absents du contenu) de la communication persuasive. Ils ont alors recours à des raccourcis ou des erreurs de jugement. Par exemple, une personne peut considérer un témoin comme étant expert de par son langage, sa prestance, sa tenue vestimentaire ou autre, et lui attribuer, de ce fait même, une crédibilité préremptoire.

Lors de l'audience d'un procès, les jurés sont exposés à une grande variété d'information provenant des témoins, des avocats et des juges. Mais les circonstances dans lesquelles ils auront recours à la route centrale et la route périphérique méritent une attention particulière. Quand la cause à juger est très claire (avec des preuves incriminantes), les jurés peuvent facilement suivre la route centrale et arriver à un verdict de culpabilité. Toutefois, lorsque les éléments de preuve ne sont pas vraiment incriminants, sont nombreux ou sont ambigus, les jurés pourront alors suivre la route périphérique.

Les recherches ont démontré que les longs procès favorisent l'utilisation de la route périphérique, puisque les jurés peuvent devenir fatigués, ennuyés et dépassés par la quantité d'information présentée. Également, lors des procès où les éléments de preuve et les faits présentés sont complexes, la compréhension peut être ardue et les jurés se laisseront davantage influencer par des indices périphériques. De plus, la littérature sur la persuasion suggère en général que les jurés qui prennent connaissance d'éléments de preuve qu'ils doivent évaluer mais

pour lesquelles ils n'ont pas la préparation ou les connaissances nécessaires ne s'engagent pas dans l'examen minutieux du témoignage, mais se fient davantage aux indices provenant de la route périphérique et sont influencés par des facteurs non manifestes (Cooper, Bennett, & Sukel, 1996).

Les recherches traitant des indices périphériques sont nombreuses ; celles portant sur la crédibilité apparente de l'expert compte parmi ces dernières. Ratneshwar et Chaiken (1991) ont en effet établi que, sans tenir compte du contenu du message, les jurés étaient davantage influencés par un témoin présenté comme étant un expert que par celui à qui ce titre n'était pas assigné. Une autre recherche, menée par Cooper, Bennett et Sukel (1996), tentait de démontrer que lorsque le rapport d'expert est complexe, d'autres facteurs que ceux présents dans le contenu allaient influencer les perceptions des jurés. Les participants de cette étude regardaient un vidéo dans lequel deux scientifiques se prononçaient au sujet d'un cas où le plaignant avait été sous l'influence de BPC, ce qui lui avaient causé une maladie. La complexité du rapport d'expert et la crédibilité de l'expert variait selon un plan factoriel 2X2. Après avoir visionné le vidéo, les jurés rendaient leur verdict et complétaient des mesures d'attitudes. Les résultats ont démontré que les jurés étaient davantage persuadés par un expert hautement crédible que par un expert peu crédible, mais seulement dans les situations où le témoignage était complexe. Quand le témoignage était moins complexe, les jurés se fiaient davantage au contenu du témoignage et la crédibilité du témoin avait peu d'impact sur la persuasion.

Les processus attributionnels sont également influencés par des facteurs non manifestes et s'élaborent dans une perspective d'évaluation de l'accusé et de sa situation. Les attributions sont des inférences émises à propos de la cause d'un événement ou du comportement d'une personne. Elles peuvent être internes (dispositions personnelles de l'accusé) ou externes (pressions de la situation). La majorité des théories attributionnelles (Heider, 1944, 1958 ; Jones & Davis, 1965 ; Jones & McGillis, 1976 ; Kelley, 1967, 1972, 1973) sont basées sur la présomption que les observateurs cherchent activement à acquérir de l'information qu'ils intègrent et utilisent dans leurs tentatives pour assigner une cause à leur propre comportement ou à celui des autres. Ainsi, la quantité et la nature de l'information acquise seront déterminantes dans le type d'attributions émises. Par ailleurs, les recherches de Jones et Nisbett (1971, 1972) ont démontré l'existence d'un biais acteur-observateur qui se traduit par une tendance des acteurs (p. ex. les accusés) à émettre davantage d'attributions en fonction de l'environnement (attributions externes) alors que les observateurs (p. ex. les jurés) sont davantage portés à émettre des attributions en fonction des caractéristiques personnelles de l'acteur (attributions internes). Ils ont établi trois facteurs susceptibles d'être responsables de ce biais, en proposant que les acteurs et les observateurs diffèrent dans leur perspective visuelle, dans leur motivation et dans l'information disponible lors de l'émission d'une attribution. Ce dernier facteur a retenu notre attention ; comparé à l'acteur, l'observateur est déficitaire dans l'information qu'il possède. Plus important encore, l'observateur

manque souvent de repères concernant le passé de l'acteur (ses comportements antérieurs dans des situations similaires). Ainsi, l'observateur peut assumer que le comportement dont il est témoin révèle un trait de personnalité de l'acteur et donc émettre une attribution interne, alors que l'acteur sait que ce même comportement ne traduit pas son mode de fonctionnement habituel mais est davantage lié aux circonstances entourant l'événement et donc émettre une attribution externe. Le fait de fournir à l'observateur davantage d'information à propos de l'acteur devrait donc renverser cet effet.

Dans la même veine, la recherche de Charest et Alain (1995) visait à examiner les conséquences attributionnelles découlant des deux types de rapport d'expertise psychojuridique. Selon les théories attributionnelles (Jones & Nisbett, 1972 ; Fiske & Taylor, 1975), les deux types de rapport (spécifique et général) suscitent une attention différente et conduisent ainsi à des attributions de nature différente. Le rapport spécifique contient des informations directement liées à la personne (mode de fonctionnement, personnalité) qui amènent les jurés potentiels à focaliser leur attention sur celle-ci, à comprendre la personne et peut-être à se mettre plus facilement dans sa peau. Ainsi, les résultats démontrent que les attributions émises sont les mêmes que celles que l'on retrouve avec les acteurs dans les recherches de type acteurs/observateurs, c'est-à-dire davantage d'attributions externes qu'internes (Jones & Nisbett, 1972). Le rapport général, quant à lui, fait état des recherches sur le domaine relatif à la cause présentée. Il amène donc les jurés potentiels à voir les personnes impliquées avec les yeux

d'observateurs ordinaires et donc les attributions émises sont davantage internes qu'externes.

Les types de rapport entraînent donc des différences au niveau des attributions émises, différences qui n'ont pu être expliquées par l'empathie que pourraient ressentir les jurés face à l'accusé. En effet, Charest et Alain (1996) avaient émis l'hypothèse que le rapport spécifique, suscitant une plus grande attention de la part des jurés, entraînerait une vision davantage empathique de l'accusé et de sa situation. Conséquemment, les jurés potentiels émettraient plus d'attributions externes pour expliquer son comportement. Les résultats de l'étude ne supportent pas l'hypothèse de l'empathie comme variable modératrice de ces attributions.

La quantité d'information présentée aux jurés potentiels au sujet de l'accusé constituerait, par contre, une autre alternative possible pouvant expliquer les différences d'attributions entraînées par les divers types de rapport expert. C'est ce que la présente recherche tente de vérifier. En effet, à cause de leur forme propre, le rapport général et le rapport spécifique présentent des informations qui, bien qu'elles semblent divergentes quant à leur visée, possède toutefois une valeur d'instruction équivalente. Ainsi, les disparités observées entre le rapport spécifique et le rapport général au niveau des attributions émises sont possiblement dues aux quantités différentes d'information qu'ils contiennent concernant l'accusé. À volume égal, le rapport spécifique contient plus d'items directement liés à l'accusé ; les effets observés sur les attributions des jurés

potentiels sont donc vraisemblablement dus à une quantité accrue d'informations portant sur l'accusé. Les mêmes effets que ceux observés sur les attributions dans la condition de rapport spécifique devraient être retrouvés par la présentation d'un résumé biographique qui contiendrait également de nombreux items informatifs portant sur l'accusé. À l'opposé, le rapport général contient moins d'items informatifs liés à l'accusé, ce qui devrait entraîner davantage d'attributions internes de la part des jurés potentiels.

Hamilton, Grubb, Acorn, Trolier et Carpenter (1990) ont mené une recherche guidée par l'approche conceptuelle qui voit l'attribution dans un contexte de système de traitement de l'information (Hamilton, 1988) et qui comparait les procédés de recherche et de traitement de l'information pertinente lorsque les attributions étaient faciles ou difficiles à émettre. Les participants attribuaient la cause du comportement d'un individu dans une situation donnée à la personne elle-même ou au contexte situationnel, en se basant sur les items contenus dans l'information contextuelle présentée. Les résultats démontrent que, dans les conditions où les items liés à la personne et les items liés à la situation se trouvaient égaux en nombre, les participants se rappelaient mieux de l'événement, se rappelaient un plus grand nombre d'items et étaient moins certains de leurs attributions. À l'opposé, les conditions comportant davantage d'items liés à la personne entraînaient une plus grande certitude face aux attributions émises et un rappel moins efficace des items et de l'événement, tout comme les situations comportant plus d'items liés au contexte. De plus, les

participants se rappelaient davantage des informations qui étaient incongrues avec les autres items que lorsque ces mêmes informations étaient congruentes.

Ainsi, lorsque les conditions sont telles que l'attribution est difficile à émettre, l'information pertinente sera traitée de façon plus élaborée que lorsque l'attribution est facile à émettre. Ce traitement élaboré exige de déterminer l'implication causale de chaque item d'information pour le comportement en question et d'évaluer comment ces divers items sont en relation pour former une explication sur le comportement. L'information pertinente sera représentée de façon plus élaborée dans la mémoire et, en conséquence, sera plus facilement repérable après un certain temps.

Lors de procès entendus à la cour, les informations reçues par les jurés au sujet d'un accusé sont souvent nombreuses et hétérogènes, en plus de provenir de diverses sources (visuelles, auditives, provenant de plaidoyers, de témoignages, de rapport expert, d'instructions des juges, etc.). Ainsi, plus nombreuses seront les informations concernant l'accusé (c'est-à-dire résultantes d'un rapport d'expert spécifique ou d'un résumé biographique), plus élaboré sera le traitement de celles-ci et plus il sera ardu de déterminer l'implication causale de chaque item dans une évaluation globale de l'individu. Les procédés attributionnels peuvent donc influencer la façon dont l'information est encodée au niveau des représentations cognitives mais également la probabilité que cette information soit repérée plus tard.

Cependant, lorsque l'information présentée est incomplète, l'évaluation globale qui découle de l'appréciation de chaque item sera altérée. En effet, les gens jugent souvent un individu, un objet ou une situation en se basant sur les connaissances qu'ils possèdent de leurs attributs spécifiques (Anderson, 1981, 1982 ; Fishbein & Ajzen, 1975). Anderson (1981) a d'ailleurs suggéré que les gens estiment les différents attributs d'un individu, établissent l'importance de chaque attribut et intègrent cette information dans une évaluation globale de l'individu. Toutefois, les connaissances que possèdent les gens à propos des caractéristiques d'un individu en particulier ou d'une situation sont souvent limitées et donc incomplètes.

Ainsi, le manque d'information pertinente peut entraîner un jugement différent. Agostinelli, Sherman, Faxio et Hearst (1986) ont trouvé que les gens ayant peu de connaissances dans un domaine particulier ne détectent et n'identifient pas le manque d'informations pertinentes dans leur évaluation. À l'opposé, les gens possédant de nombreuses connaissances sur un sujet donné reconnaissent davantage le manque d'information et font des évaluations moins extrémistes pour compenser l'incertitude créée par ce manque d'information (Yates, Jagacinski, & Faber, 1978 ; Yamagishi & Hill, 1983). Yamagishi et Hill (1983) ont suggéré que lorsque l'absence de l'information pertinente est reconnue, les jugements sont ajustés pour compenser l'incertitude créée par l'information incomplète. Également, le manque d'information entraîne des évaluations plus modérées, puisque des valeurs neutres sont inférées pour

remplacer les attributs manquants, ce qui conduit à l'adoption d'une position neutre puisqu'une position modérée se justifie facilement et se modifie aisément lorsque de l'information additionnelle devient disponible (Cialdini, Levy, Herman, & Evenbeck, 1973 ; Jaccard & Wood, 1988). Cependant, l'extrémisme de l'attitude et la confiance dans le jugement suggèrent que les observateurs ne détectent pas et n'identifient pas l'absence de caractéristiques importantes et pertinentes dans leur formation globale d'un jugement, mais se basent plutôt sur l'information qui est saillante dans le contexte (Angostellini, Sherman, Faxio, & Hearst, 1986) et font des inférences qui vont au-delà de l'information présentée pour combler le manque de connaissances (Huber & McCann, 1982 ; Jaccard & Wood, 1988 ; Johnson & Levin, 1985 ; Meyer, 1981 ; Slovic & MacPhillamy, 1974 ; Yamagishi & Hill, 1981, 1983). À ce titre, les différences d'informations présentées à la cour par l'entremise des différents types de rapports illustrent bien le manque d'informations pertinentes ; comme le rapport spécifique et le résumé biographique portent directement sur l'accusé, ils contiennent des informations permettant aux jurés de devenir familier avec celui-ci et d'en avoir une meilleure connaissance. Par contre, le rapport de type général porte sur les conclusions des recherches pertinentes à la cause et ne s'adresse que de façon très indirecte au sujet de l'accusé. Les jurés sont donc déficitaires dans l'information pertinente qu'ils possèdent concernant l'accusé.

Par ailleurs, les recherches démontrent que les experts ont une organisation de l'information plus cohérente en mémoire que les novices et,

conséquemment, prêtent attention et traitent de façon élaborée une quantité plus grande de renseignements (Anderson, 1983 ; Chase & Simon, 1973 ; Fiske, Kinder, & Larter, 1983). De plus, comparativement aux novices, les experts peuvent identifier les informations pertinentes lors d'une tâche cognitive et donc centrer leur attention sur celles-ci (Alba & Hutchinson, 1987 ; Johnson & Russo, 1984). Ainsi, dans l'étude de Sanbonmatsu, Kardes et Herr (1992), les gens possédant peu de connaissances sur un sujet portaient des évaluations plus extrêmes lorsque aucune consigne ne les prévenait du manque d'information possible, suggérant ainsi qu'ils traitaient l'information disponible comme étant complète. Toutefois, les résultats démontrent qu'ils modéraient leur évaluation en présence d'une telle consigne. Quant à eux, les experts reconnaissaient spontanément le manque d'information et modéraient leur jugement en conséquence. Ceci permet donc de supposer qu'une meilleure connaissance d'une personne ou d'une situation entraîne des évaluations davantage averties et circonspectes.

Ainsi, dans le cadre d'une série de recherches examinant l'influence du type de rapport d'expert sur les attributions des jurés potentiels, cette étude vise à observer les effets de la quantité d'information présentée aux jurés potentiels, à travers les divers types de rapports d'expert, sur leurs attributions. La recherche de Charest et Alain (1995) a conclu que l'empathie des jurés potentiels envers l'accusé ne permet pas d'expliquer les effets observés pour chacun des rapports d'expert. La quantité d'information présente dans ces rapports constitue une autre

alternative possible. Comparativement au rapport d'expert général, le rapport d'expert spécifique et le résumé biographique contiennent plus d'items informatifs directement liés à l'accusé ; les jurés sont donc appelés à traiter l'information de façon plus élaborée pour déterminer l'implication causale de chaque item dans l'évaluation globale de l'accusé et de ses comportements, favorisant un meilleur rappel de cette information (Anderson, 1981 ; Hamilton, Grubb, Acorn, Trolier, & Carpenter, 1990). Et puisque les gens possédant de nombreuses connaissances sur un sujet reconnaissent davantage le manque d'informations pertinentes et font des évaluations moins extrêmes (Agostinelli, Sherman, Faxio, & Hearst, 1986), le fait de fournir aux jurés potentiels plus de renseignements au sujet de l'accusé entraînera vraisemblablement des évaluations plus modérées. La présente recherche propose en ce sens que les jurés potentiels possédant davantage d'information au sujet de l'accusé émettront plus d'attribution externes pour expliquer ses comportements que les jurés moins bien informés ; les situations comportant un rapport d'expert spécifique et celles comportant un résumé biographique entraîneront davantage d'attribution externes de la part des jurés potentiels que les situations comportant un rapport d'expert général ; l'augmentation de la quantité d'information à travers les rapports d'expert et le résumé biographique entraînera davantage d'attribution externes ; et, conformément à la recherche de Charest et Alain (1995), l'empathie que pourraient ressentir les jurés potentiels face à l'accusé n'agira pas à titre de variable modératrice sur les attributions.

Méthode

Il existe plusieurs méthodes permettant aux chercheurs d'étudier le système légal, dont les délibérations et les décisions du jury. Aussi, les chercheurs tentent d'utiliser une méthodologie qui soit non seulement applicable mais qui comporte également le plus de validité externe possible, tout en maximisant le contrôle des variables. Le désir de contrôler toutes les variables susceptibles d'influencer la décision d'un jury a amené la majorité des chercheurs à construire des procès simulés et à utiliser des jurés potentiels. Bien que la validité externe soit sacrifiée en partie, cette méthode permet un contrôle total de la présentation des éléments de preuve relatifs à la cause (donc une meilleure validité interne) et permet aux jurés potentiels de prendre leur propre décision, de façon confidentielle, sans subir la pression exercée par leurs pairs.

Trois méthodes sont généralement reconnues et utilisées dans les recherches suscitant la participation de jurés potentiels pour présenter des évidences reliées à une cause spécifique ; la mise en scène d'un procès se déroulant sous les yeux des jurés qui, à leur tour, participent à celle-ci en prenant place dans la boîte du jury ; la mise en scène d'un procès enregistré et projeté par la suite à l'intention des jurés ; une simulation écrite d'un procès remise à chaque participant. Alors que la première méthode semble la plus réaliste, elle occasionne un moins grand contrôle des variables et des facteurs non manifestes, tels que l'attraction physique (Linz & Penrod, 1984 ; Wuensch, Chia,

Castellow, Chuang, & Cheng, 1993) ou la race (Cohen & Peterson, 1981). Il en est de même pour la deuxième méthode qui a de plus le désavantage de limiter la portée visuelle de la scène, en ne présentant que ce que l'objectif de la caméra peut capter simultanément. Enfin, la dernière méthode permet de contrôler les influences indésirables, d'isoler et de varier systématiquement les variables à l'étude. Cette dernière fut donc utilisée pour la présente expérience. Des documents écrits relatant le procès furent distribués à chaque participant.

Participants

Un échantillon de 171 participants (89 femmes et 82 hommes) provenant de la population étudiante du cégep de l'Assomption (131 étudiants) ou de l'Université du Québec à Trois-Rivières (40 étudiants du premier cycle) ont pris part à l'étude. Tous comblaient le critère d'admissibilité au jury (avoir atteint la majorité), leur âge variant entre 18 et 51 ans ($M = 20,17$ ans). La facilité d'accès à cette population en a motivé le choix. Parmi les participants, un seul a déjà agi à titre de juré lors d'un procès alors que 8 d'entre eux ont déjà été impliqués dans un procès (3 à la chambre civile, 4 à la chambre criminelle et 1 ayant omis de répondre à cette question).

Déroulement de l'expérience

Les participants étaient sollicités pour agir à titre de jurés potentiels et étaient rencontrés en groupe-classe (25 à 35 participants environ). Tous étaient

volontaires et avaient été assurés du caractère anonyme et confidentiel de leurs réponses. Ils étaient informés que la recherche tentait de vérifier si, de façon générale, les gens ne possédant pas de connaissance relative aux lois parviennent aux même décisions que les juges lors de procès. Ils étaient invités à participer à l'expérience et à répondre aux questions avec le même sérieux que s'il s'agissait d'un procès réel. Afin d'éviter qu'ils ne se forment des hypothèses concernant les résultats possibles de l'expérience à laquelle ils participaient, ils étaient avisés que les protocoles variaient au niveau de la cause entendue et en longueur. La durée de passation variait entre 15 et 45 minutes, selon les différentes conditions expérimentales.

La simulation du procès commençait par un avis signifiant que la cause utilisée dans cette étude avait été inspirée d'un procès entendu à la cour du Québec, mais dont les dates, lieux et noms des personnes impliquées avaient été modifiés pour assurer la confidentialité. Afin de donner à la simulation le plus de réalisme possible, une présentation des juristes ainsi que l'ordre dans lequel les témoignages allaient être rencontrés suivait. Le cas était ensuite introduit ; il s'agissait d'un vol avec violence, lors duquel l'accusé et un autre adulte s'en seraient pris à un individu pour lui voler de l'argent et pour ensuite le battre sévèrement. Un résumé des éléments de preuve suivait, dans lequel l'accusé reconnaissait avoir commis les actes reprochés. De plus, il faisait mention des relations tendues entre l'accusé et sa mère, de son appartenance à un groupe

de «skinheads» et précisait que l'accusé en était à sa première offense et n'avait aucun antécédent judiciaire.

Les rapports d'expertise psychologiques faisaient suite au résumé des éléments de preuve, à l'exception des situations «sans rapport» qui étaient exemptes de rapport d'expert mais possédaient des informations biographiques au sujet de l'accusé, présenté sous forme de résumé chronologique. Les rapports d'expert ou les informations biographiques variaient de 1 à 3 pages, selon la condition expérimentale relative à la variable «quantité d'information». Les rapports d'experts présentés dans l'étude ont été inspirés de rapports réels (présentés par des psychologues membres de l'Ordre des Psychologues du Québec) et jugés à la Cour du Québec.

Variables indépendantes

Un plan factoriel 3 X 3 comportant la variable constituée par l'information (peu, moyen, beaucoup) et celle définie par le rapport d'expert (rapport général, rapport spécifique, sans rapport) a été utilisé. Les participants ont été assignés au hasard et en nombre égal à l'une des neuf conditions établies en assurant une égale représentation des hommes (10) et des femmes (10) dans chacune de celles-ci.

Type de rapport et information

Information contenue dans les rapports d'expert spécifiques. Les participants ($n=57$) soumis à cette condition bénéficiaient de l'aide d'un rapport d'expertise psychologique de type spécifique, c'est-à-dire faisant état des résultats obtenus à divers tests psychométriques généralement reconnus en psychométrie tel que le test d'intelligence EIHM, le Rorschach, le Thematic Aperception Test (T.A.T.) et le dessin de la famille en action. Y figurait également le résumé des entrevues réalisées avec la mère et la petite amie de l'accusé, entrevues qui dressaient un profil du mode relationnel et de la dynamique de la personnalité de l'individu. Enfin, les interprétations et conclusions du psychologue découlant de l'évaluation de l'accusé étaient présentées. Notons toutefois que les recommandations de l'expert ne figuraient pas au rapport afin d'éviter toute influence sur les jurés en regard de la décision qu'ils devaient rendre au terme du procès.

L'information contenue dans la condition de rapport d'expert spécifique se divisait en nombre égal d'énoncés selon les catégories suivantes : Dynamique de l'accusé, relations interpersonnelles, vie intrapsychique et conclusions du témoin expert. Les énoncés augmentaient en nombre de façon constante selon la condition expérimentale (peu, moyen ou beaucoup d'informations). Un extrait tiré du rapport d'expert de type spécifique (niveau moyen d'information) et illustrant les conclusions de l'expert apparaît en appendice.

Information contenue dans la condition sans rapport d'expert. Les participants soumis à cette condition ($n=55$) recevaient de l'information

biographique au sujet de l'accusé présentée sous forme de résumé chronologique, lequel comprenait une description du passé de l'accusé relativement à son histoire familiale, ses liens affectifs, sa santé, ses performances scolaires et ses activités. Les participants ne bénéficiaient de l'aide d'aucun rapport d'expert.

L'information contenue dans la condition sans rapport d'expert se divisait en nombre égal d'énoncés selon les catégories suivantes : Informations familiales (factuelles et relationnelles), comportements de l'accusé, relations interpersonnelles, dynamique personnelle et performances de l'accusé. Les énoncés augmentaient en nombre de façon constante selon la condition expérimentale (peu, moyen ou beaucoup d'information). Un extrait tiré du résumé biographique (niveau moyen d'information) apparaît en appendice.

Information contenue dans les rapports d'expert généraux. Les participants (n=59) soumis à cette condition recevaient un rapport d'expertise psychologique de type général présenté sous forme de dialogue entre le psychologue expert, l'avocat de la défense et le procureur de la Couronne lors de l'interrogatoire et du contre-interrogatoire. Ce rapport relate des données empiriques relatives au cas présenté et a été construit à partir de statistiques et de calculs de probabilités fictifs, de façon à lui donner la même orientation que celui de type spécifique, tel que dans la recherche de Charest et Alain (1995). Ainsi, le psychologue informait la cour des résultats de recherches applicables au litige entendu en répondant aux questions des juristes.

L'information contenue dans la condition de rapport d'expert général se divisait en énoncés relatifs aux thèmes de recherche qui augmentaient en nombre de façon constante selon la condition expérimentale (peu, moyen ou beaucoup d'information). Parmi les thèmes cités dans les recherches, notons l'étendue du phénomène de criminalité chez les jeunes, le décrochage scolaire, les groupes d'appartenance et leur influence, la violence dans les bandes, les probabilités de récidives, le taux de succès des interventions psychologiques auprès des criminels, les familles monoparentales, les problèmes d'adaptation des familles en deuil et l'influence du conjoint et des autres personnes significatives pour les jeunes. Un extrait tiré du rapport d'expert général (niveau moyen d'information) apparaît en appendice.

Variables dépendantes

Afin de mesurer les attributions (internes ou externes) des jurés potentiels, une première série de questions leur était présentée. Les questions portaient sur l'accusé et vérifiaient si les jurés potentiels le considéraient comme étant une personne dangereuse, risquant de récidiver, méritant d'être punie, en qui il est difficile d'avoir confiance, possédant des motivations spécifiques ou des excuses pouvant expliquer son crime, responsable des actes posés et si sa personnalité, la malchance, sa situation familiale et la société étaient responsables de ce qui lui arrivait. Une échelle de type Likert gradée de 1 (pas du tout d'accord) à sept (tout à fait d'accord) a été utilisée pour évaluer les différences d'attributions.

Les jurés devaient également émettre un jugement quant à la culpabilité de l'accusé, encore cette fois sur une échelle de type Likert, gradée de 1 (pas du tout d'accord) à sept (tout à fait d'accord).

Enfin, une mesure d'empathie spécifique a été utilisée afin de s'assurer que les différences d'attributions étaient bien dues aux manipulations des variables indépendantes et non pas de l'empathie que pourraient ressentir les sujets face à l'accusé. Cette mesure était composée de cinq questions qui portaient directement sur le ressenti des participants face à l'accusé et sa situation. Une échelle de type Likert, gradée de 1 (pas du tout) à 7 (beaucoup) fut utilisée pour évaluer le niveau d'empathie des participants.

Résultats

Le tableau 1 illustre les moyennes obtenues pour les attributions dans chacune des neuf conditions expérimentales.

Pour éprouver l'hypothèse de la quantité d'information et du type de rapport d'expert sur les attributions des jurés potentiels, les contrastes a priori suivant ont été testés : les situations comportant un rapport spécifique et celles ne comportant pas de rapport expert (mais un résumé biographique) ont été regroupées pour être comparées aux situations comprenant un rapport d'expert général.

Dans leur ensemble, les résultats démontrent que les situations comportant un rapport d'expert spécifique et celles comportant un résumé biographique

entraînent davantage d'attribution d'externes de la part des jurés potentiels que les situations comportant un rapport d'expert général, mais uniquement lorsque le niveau d'information compris dans le rapport spécifique et le résumé biographique est élevé.

Ainsi, les participants ayant reçu un rapport d'expert général (avec un niveau faible, moyen ou élevé d'information) tendent à considérer l'accusé comme étant plus dangereux ($t(161) = 2.28, p<.05$) et possédant moins d'excuses pour expliquer les actes commis ($t(161) = 2.85, p<.01$) que les participants des situations de rapport spécifique et sans rapport mises ensemble, chacune comprenant un niveau élevé d'information. Ils attribuent également moins de responsabilités aux circonstances particulières pour les comportements de l'accusé, telles que la malchance ($t(161) = 3.69, p<.001$), les relations tendues entre l'accusé et sa mère ($t(161) = 2.65, p<.001$), la séparation de ses parents ($t(161) = 2.11, p<.05$) ou la mort de son frère ($t(161) = 3.17, p<.01$), font davantage porter le blâme sur l'accusé lui-même ($t(161) = 2.57, p<.01$) et enfin, jugent l'accusé plus coupable des actes qu'on lui reproche ($t(161) = 2.02, p<.05$). Les résultats ne sont pas concluants quant aux situations comportant un rapport spécifique ainsi qu'un résumé biographique possédant un niveau faible ou moyen d'information.

Par ailleurs, la quantité d'information présentée dans le rapport général, lorsque comparée aux situations de rapport spécifique et sans rapport comportant beaucoup d'information, entraîne des différences significatives sur

les attributions des jurés potentiels. De façon plus spécifique, les résultats démontrent que les participants de la situation comportant un rapport général et un niveau élevé d'information attribuent moins la cause du comportement de l'accusé à la malchance ($t(161) = 3.87, p<.001$) ou à la mort de son frère ($t(160) = 2.06, p<.05$) et considèrent moins les excuses que l'accusé peut posséder pour expliquer les actes commis ($t(160) = 2.05, p<.05$) que les participants soumis aux situations de rapport spécifique et sans rapport comportant beaucoup d'information.

Aussi, les participants ayant été soumis à la situation comportant un rapport général et un niveau moyen d'information tendent à percevoir l'accusé comme étant une personne plus dangereuse ($t(161) = 2.18, p<.05$) et estiment davantage que le crime perpétré était intentionnel ($t(161) = 1.02, p<.05$) que les participants des situations de rapport spécifique et sans rapport comportant beaucoup d'information. Ils attribuent également moins le blâme des comportements de l'accusé à la société ($t(161) = 2.17, p<.05$), aux relations tendues entre l'accusé et sa mère ($t(161) = 2.86, p<.01$), à la séparation de ses parents ($t(161) = 2.36, p<.05$), à la malchance ($t(161) = 4.28, p<.001$) ou à la mort de son frère ($t(160) = 2.98, p<.05$), mais davantage à l'accusé lui-même ($t(161) = 2.27, p<.05$). Enfin, ils sont plus portés à croire qu'aucun facteur externe sérieux ne permet de disculper l'accusé des actes commis ($t(159) = 2.11, p<.05$) et considèrent moins les excuses qu'il peut posséder pour expliquer ses comportements ($t(160) = 2.27, p<.05$).

Les participants de la situation comportant un rapport général et un niveau faible d'information parviennent à des résultats similaires aux deux situations précédentes quant au blâme qu'ils font porter sur la malchance ($t(161) = 2.90$, $p<.01$) ou sur la mort du frère de l'accusé ($t(160) = 2.18$, $p<.05$) et considèrent également peu les excuses que ce dernier possède pour justifier ses actes ($t(160) = 2.19$, $p<.05$), comparativement aux participants des situations de rapport spécifique et sans rapport comportant beaucoup d'information. Cependant, les participants de la situation comportant un rapport général et un niveau faible d'information sont davantage portés à croire que l'accusé avait des motivations spécifiques à commettre un tel crime ($t(161) = 2.03$, $p<.05$) et condamnent moins l'absence de contacts avec son père ($t(161) = 2.89$, $p<.01$) dans l'explication de ses comportements. Ils perçoivent également l'accusé comme étant davantage coupable ($t(161) = 2.36$, $p<.05$), plus à blâmer pour sa conduite ($t(161) = 2.25$, $p<.05$) et jugent, dans une plus grande proportion, qu'il devrait recevoir une sentence pour les actes commis ($t(159) = 2.14$, $p<.05$) que les participants soumis aux situations de rapport spécifique et sans rapport comportant beaucoup d'information.

Enfin, l'échelle d'empathie qui faisait suite aux mesures d'attributions ne démontre aucune différence significative entre les groupes.

Discussion

La présente recherche vise à examiner l'influence de la quantité d'information présentée à travers les divers types de rapport d'expert sur les attributions des jurés potentiels. Les résultats confirment en partie l'hypothèse première, qui suggérait que plus les jurés potentiels possèdent de l'information au sujet de l'accusé, plus ils émettent des attributions externes pour expliquer son comportement. En effet, les situations expérimentales qui comportent un rapport d'expert de type spécifique ou celles qui ne comportent aucun rapport d'expert, et qui possèdent un haut niveau d'informations amènent les jurés potentiels à faire davantage d'attributions externes à l'accusé que les situations qui comportent un rapport d'expert de type général, peu importe la quantité d'information qui accompagne ce dernier. Il est de plus à noter que l'empathie des participants face à l'accusé ne se révèle significative dans aucune des situations.

La tâche des jurés consistait, à travers le processus attributionnel, à juger de la culpabilité ou de l'innocence d'un accusé. L'influence des types de rapports d'expert sur les attributions des jurés était attendue conformément aux résultats observés dans l'étude de Charest et Alain (1995), soit davantage d'attributions externes à l'accusé de la part des participants recevant le rapport de type spécifique que des participants recevant le rapport de type général. Le rapport général entraîne effectivement plus d'attributions internes à l'accusé. Les participants sont donc plus sévères à son égard et le jugent davantage

responsable des actes commis. Aussi, le rapport spécifique entraîne plus d'attributions externes de la part des jurés potentiels, mais seulement dans la condition où le niveau d'information est élevé. Et, comme prédit à la lumière des résultats obtenus lors de recherches précédentes, la situation comportant seule l'information biographique, sans rapport d'expert, entraîne également plus d'attributions externes dans la condition comportant un haut niveau d'information. Ces derniers résultats permettent de déduire qu'au-delà de l'influence du type de rapport d'expert, la quantité d'information présentée joue un rôle important dans le processus attributionnel.

Il avait déjà été établi que le rapport spécifique, de par sa nature, fournit davantage d'information sur l'accusé lui-même et entraîne davantage d'attributions externes qu'internes (Charest & Alain, 1995). Le résumé biographique, quant à lui, relatait directement les événements de vie de l'accusé. Ces deux situations ont donc amené les jurés à porter davantage leur attention sur l'accusé et à être plus cléments envers lui. Pour faire suite à l'hypothèse dans laquelle Jones et Nisbett (1972) expliquaient les différences d'attributions entre acteurs et observateurs par la connaissance que chacun avait de l'acteur, les jurés possédant davantage d'informations au sujet de l'accusé ont possiblement déduit que les comportements qui lui étaient reprochés ne traduisaient nécessairement pas son mode de fonctionnement habituel mais étaient davantage liés à des circonstances particulières et ont, par conséquent, adopté une attitude plus indulgente.

À l'opposé, l'information fournie dans le rapport général, bien que de qualité d'instruction équivalente, porte moins directement sur l'accusé lui-même mais davantage sur des conclusions de recherches relatives à sa cause. Nous pouvons donc présumer que les jurés ont perçu les comportements de l'accusé comme reflétant davantage sa personnalité et l'ont jugé plus responsable des actes commis. Par ailleurs, il est également plausible que les jurés aient inféré de nouvelles informations au sujet de l'accusé, puisqu'en apparence, le rapport général fournissait peu d'informations à son sujet. Les recherches démontrent en effet que les gens font des inférences qui vont au-delà de l'information présentée pour combler le manque de connaissances (Huber & McCann, 1982 ; Jaccard & Wood, 1988 ; Johnson & Levin, 1985 ; Meyer, 1981 ; Slovic & MacPhillamy, 1974 ; Yamagishi & Hill, 1981, 1983). De même, il semblerait que les gens sont souvent aussi confiants ou même plus confiants dans l'information inférée que dans l'information perçue (Levin, Johnson, & Chapman, 1988). Également, il a été démontré que les gens n'utilisent pas toujours l'information de façon optimale dans leur jugement ou leur décision. Sous certaines conditions, les gens sous-utilisent l'information statistique (Kahneman, Slovic, & Tversky, 1982) et sur-utilisent l'information qui n'est pas pertinente (Gaeth & Shanteau, 1984 ; Nisbett, Zkier, & Lemley, 1981 ; Troutman & Shanteau, 1977).

Par ailleurs, on aurait pu s'attendre à observer l'influence de la quantité d'information sur les attributions à travers un continuum pour chacune des trois situations définies par les types de rapports d'expert. Conformément à

l'hypothèse soutenant que l'augmentation de la quantité d'information à travers les rapports et le résumé biographique entraînerait plus d'attributions externes, la situation expérimentale comportant un résumé biographique et comprenant peu d'information, par exemple, aurait dû susciter plus d'attributions internes à l'accusé que celle comportant une quantité moyenne d'information. De la même façon, cette dernière aurait dû attirer de façon moins prononcée la clémence du jury et donc susciter plus d'attributions internes que la situation comportant beaucoup d'information. Cet effet continu ne fut pas observé à travers les mêmes situations définies par les types de rapport expert, ce qui s'explique probablement par une différence de quantité d'information trop mince entre les conditions.

Dans la même veine, comparées aux trois situations comportant un rapport d'expert général, les différences d'attributions observées entre les situations «rapport Spécifique» et «sans Rapport» comportant un faible niveau d'information et les situations «rapport Spécifique» et «sans Rapport» comportant un niveau moyen d'information ne sont pas concluantes. Bien qu'étonnantes, ces résultats suivent la logique qui sous-tend l'hypothèse de recherche. Même si l'information dans le rapport spécifique et le résumé biographique est davantage centrée sur la personne, la quantité reste déterminante au sens où trop peu d'informations ne permettent pas aux jurés de devenir familier avec l'accusé, d'acquérir une connaissance suffisante à son sujet et de modérer leur jugement en conséquence. Les attributions émises ne

diffèrent donc pas de celles que l'on retrouve avec le rapport de type général, soit davantage internes qu'externes à l'accusé.

Également, la forme du rapport d'expert de type général a vraisemblablement influencé les résultats obtenus. Dans leur étude, Kovera, Gresham, Borgida, Gray et Regan (1997) ont présenté à des jurés potentiels une cause concernant un cas d'abus sexuel envers un enfant et dans laquelle un témoignage expert était présenté. Le témoignage revêtait soit la forme d'un rapport standard dans lequel l'expert expliquait les conclusions des recherches pertinentes à la cause, celle d'un rapport concret où l'expert expliquait non seulement les conclusions des recherches pertinentes mais les mettaient en relation (par des scénarios hypothétiques) avec les faits du cas présenté ou encore, une situation exempte de rapport d'expert. Les résultats indiquent que les liens explicites retrouvés dans le rapport concret entre les recherches psychologiques et le cas d'abus sexuel sensibilisent les jurés à des évidences importantes dans le procès, permettent aux jurés d'utiliser de façon pertinente l'information fournie par l'expert et sont essentiels si l'intention du rapport d'expert est éducative. Comme le rapport d'expert général, dans notre étude, se limitait à une présentation des conclusions de recherches pertinentes pour l'affaire en cours, nous pouvons supposer que les effets observés auraient été moins prononcés par l'établissement de liens entre la cause présentée et le rapport d'expert général, constituant, somme toute, une source d'information

supplémentaire ; en ce sens, les conclusions de Kováč et al. supportent nos résultats.

Cette recherche comporte ses lacunes et ses limites. Une de ses faiblesses se situe au niveau de la présentation de l'information dans les conditions ne comportant pas de rapport d'expert. En effet, l'information biographique était présentée sous forme de résumé chronologique, ce qui, en soit, ne retraduit pas la réalité rencontrée dans les procès, puisque l'information présentée au sujet de l'accusé vient souvent sous forme de petits segments discontinus et survient la majorité du temps suite aux interrogatoires ou contre-interrogatoires des avocats et procureurs, chacun tentant de la faire valoir en sa faveur. Néanmoins, puisque tous les éléments et circonstances d'un procès sont difficiles à reproduire lors d'une simulation écrite, une présentation séquentielle des événements peut mieux s'apparenter à l'information actuelle qui provient de l'environnement dans la réalité.

Par ailleurs, une attribution est une inférence particulière, une inférence concernant la cause spécifique d'un comportement ou d'un événement. Le processus attributionnel est engagé lorsque le but du sujet est de comprendre la cause d'un comportement. Certaines recherches ont examiné les effets des différents buts des sujets, tel que se former une impression d'une personne, prédire ses comportements futurs ou se souvenir de ses comportements passés, et ont démontré que les buts influencent la façon dont l'information est encodée (Cohen & Ebbesen, 1979) et organisée dans la mémoire (Hamilton, Driscoll, &

Worth, 1989 ; Hamilton, Katz, & Leirer, 1980 ; Hoffman, Mischel, & Mazze, 1981 ; Srull, 1981). Le but des sujets dans la présente recherche étant de déterminer la culpabilité ou l'innocence de l'accusé, les résultats sont limités dans leur portée à d'autres contextes.

Dans un même ordre d'idée, les études démontrent une différence importante dans la recherche d'information selon le type de problème présenté. Par exemple, Major (1988) a démontré que plus d'informations étaient acquises par des participants qui devaient attribuer la cause d'une bataille en prison que par les participants qui devaient attribuer la cause des comportements ou des émotions d'un homme ayant connu un échec dans un projet. Également, la tâche en elle-même, soit l'émission d'une attribution, influencera la façon dont l'information sera recueillie et traitée. En effet, pour émettre une attribution, l'observateur considérera l'implication des informations à propos du comportement de l'acteur ainsi que des informations relatant le contexte dans lequel le comportement fut émis, alors que pour se former une impression générale d'une personne, l'observateur considérera les informations disponibles au sujet de la personne (et non seulement les informations concernant un comportement particulier), mais délaissera toutefois les informations concernant le contexte. Ceci rappelle l'importance de considérer un problème particulier lorsqu'on tente de décrire un procédé attributionnel. La généralité de certains procédés doit être limitée à des événements spécifiques. Tel est le cas des

résultats observés dans la présente recherche : émettre des généralisations qui déborderaient du cadre juridique serait prématuré et inadéquat.

En conclusion, cette recherche introduit une nouvelle explication aux influences déjà observées des types de rapport d'expert sur les attributions des jurés potentiels. Il est maintenant possible de croire avec une certitude accrue qu'une quantité élevée d'information présentée aux jurés potentiels est déterminante dans le processus attributionnel et compte parmi les influences non manifestes à la cour. Les prochaines recherches pourraient être réalisées avec une population davantage hétérogène, ce qui augmenterait la validité externe de nos résultats. Cependant, les recherches ont démontré que les jurés provenant de la population en général et les étudiants ne diffèrent pas sur une grande variété d'attitudes mesurées ainsi que sur leur compréhension (Pryor, Taylor, Buchanan, & Strawn, 1980). Également, il serait intéressant de reproduire l'étude en y présentant une cause qui susciterait davantage l'aspect émotif des participants, comme par exemple une cause d'abus envers un enfant, afin de déterminer si l'empathie que pourraient ressentir les jurés face à la victime n'intervient pas dans le processus d'influence sociale à la cour. Et puisque la majorité des recherches jusqu'à maintenant présentent l'information aux participants sans qu'ils n'aient l'occasion d'en faire la demande, les recherches futures pourraient nous éclairer davantage en mesurant la quantité d'information recueillie librement par les jurés potentiels avant d'émettre une attribution. Enfin, bien que les études portant sur le champ commun de la psychologie et de la loi

se multiplient depuis les dernières années, ce domaine demeure néanmoins trop peu exploré et la compréhension que nous avons des divers phénomènes s'y rattachant reste modeste. Il est à souhaiter que la présente recherche suscite l'enthousiasme des chercheurs, afin qu'ils s'attardent davantage à ce domaine et répondent aux nombreuses questions qui persistent.

Références

- Agostinelli, G., Sherman, S. J., Fazio, R. H., & Hearst, E. S. (1986). Detecting and identifying change: Addition versus deletions. *Journal of Experimental Psychology: Human Perception and Performance, 12* 445-454.
- Alba, J. W., & Hutchinson, J. W. (1987). Dimensions of consumer expertise. *Journal of Consumer Research, 13*, 411-454.
- Anderson, J. R. (1983). *The architecture of cognition*. Cambridge, MA : Harvard University Press.
- Anderson, N. H. (1981). *Foundations of information integration theory*. New York : Academic Press.
- Anderson, N. H. (1982). *Methods of information integration theory*. New York : Academic Press.
- Catano, V. (1980). Impact on simulated jurors of testimony as a function of nonevidential characteristics of witness and defendant. *Psychological Reports, 46*, 343-348.
- Cecil, J. S., Hans, V. P., & Wiggins, E. C. (1991). Citizen comprehension of difficults issues : Lessons from civil jury trials. *The American University Law Review, 40*, 727-774.
- Chambliss, W. J., & Seidman, R. B. (1971). *Law, order and power*. Reading, MA : Addison-Wesley.

- Charest, C. & Alain, M. (1995). Les attributions de jurés potentiels suite à différents rapports d'expertise psychologique. *Psychologie française, 40-3*, 303-310.
- Charest, C., & Alain, M. (novembre, 1996). Effet d'une manipulation d'empathie sur les attributions des jurés potentiels. Affiche présentée au XIXe congrès de la Société québécoise pour la recherche en psychologie, Trois-Rivières.
- Chase, W. G., & Simon, H. A. (1973). Perception in chess. *Cognitive Psychology, 4*, 55-81.
- Cialdini, R. B., Levy, A., Herman, C. P., & Evenbeck, S. (1973). Attitudinal politics : The strategy of moderation. *Journal of Personality and Social Psychology, 25*, 100-108.
- Cohen, C. E., & Ebbesen, E. B. (1979). Observational goals ans schema activation : A theoretical framework for behavior perception. *Journal of Experimental Social Psychology, 15*, 305-329.
- Cohen, D. L., & Peterson, J. L. (1981). Biais in the courtroom : Race and sex effects of attorneys on juror verdicts. *Social Behavior and Personality, 9*, 81-87.
- Cooper, J., Bennett, E. A., & Sukel, H. L. (1996). Complex scientific testimony : How do jurors make decisions? *Law and Human behavior, 20*, 379-394.

- Deffendbacher, K. A., & Loftus, E. F. (1982). Do jurors share common understanding concerning eyewitness behavior? *Law and Human Behavior*, 6, 15-30.
- Dipboye, R. L., Arvey, R. D., & Terpstra, D. E. (1977). Sex and physical attractiveness of raters and applicants as determinants of resume evaluations. *Journal of Applied Psychology*, 62, 288-294.
- Dodge, L. (1990). *Death penalty sentencing* (Report No. B-236876). Washington, DC :U.S. General Accounting Office.
- Duval, S., & Wicklund, R. A. (1973). Effects of objective self-awareness on attribution of causality. *Journal of Experimental Social Psychology*, 9, 17-31.
- Fishbein, M., & Ajzen, I. (1974). *Belief, attitude, intention, and behavior : An introduction to theory and research*. Reading, MA : Addison-Wesley.
- Fiske, S. T. & Taylor, S. E. (1975). Point of view and perception of causality. *Journal of Personality and Social Psychology*, 32, 439-445.
- Fiske, S. T., Kinder, D. R., & Larter, W. M. (983). The novice and the expert : Knowledge-based strategies in political cognition. *Journal of Experimental Social Psychology*, 19 , 831-400.
- Frank, J. (1949). *Courts on trial : Myth and reality in American justice*. Princeton, NJ : Princeton University Press.

- Gaeth, G. J., & Shanteau, J. (1984). Reducing the influence of irrelevant information on experienced decision makers. *Organizational Behavior and Human Performance*, 33, 263-383.
- Garcia, L. T., & Griffitt, W. (1975). Impact of testimonial evidence as a function of witness characteristics. Paper presented at the meeting of the Psychonomic Society, Denver.
- Gélinas, L. & Alain, M. (1993). L'expertise psycho-juridique : Une évaluation de deux types de rapports et de leur influence sur la perception des jurés potentiels. *Revue canadienne des sciences du comportement*, 25, 175-192.
- Gélinas, L., Alain, M., & Thomassin, L. (1994). *La place et le rôle du psychologue dans le système judiciaire Québécois*. Québec : Éditions Behaviora.
- Gibbins, K., & Schneider, A. (1980). Meaning of garments : Relation between impression of an outfit and the message carried by its component garments. *Perceptual and Motor Skills*, 51, 287-291.
- Guinther, J. (1988). *The jury in America*. New York : Facts on File Publications.
- Hahn, P. W., & Clayton, S. D., (1996). The effects of attorney presentation style, attorney gender, and juror gender on juror decisions. *Law and Human Behavior*, 20, 533-554.
- Hamid, P. N. (1968). Style of dress as a perceptual cue in impression formation. *Perceptual and Motor Skills*, 26, 904-906.

- Hamid, P. N. (1969). Changes in person perception as a function of dress. *Perceptual and Motor Skills, 29*, 191-194.
- Hamilton, D. L. (1988). Causal attributions viewed from an information processing perspective. In D. Bar-Tal & A. W. Kruglanski (Eds.), *The social psychology of knowledge* (p. 359-385). Cambridge, England : Cambridge University Press.
- Hamilton, D. L., Driscoll, D. M., & Worth, L. T. (1989). Cognitive organization of impressions : Effects of incongruity in complex representations. *Journal of Personality and Social Psychology, 57*, 925-939.
- Hamilton, D. L., Grubb, P. D., Acorn, D. A., Trolier, T. K., & Carpenter, S. (1990). Attribution difficulty and memory for attribution-relevant information. *Journal of personality and Social Psychology, 59*, 891-898.
- Hamilton, D. L., Katz, L. B. & Leirer, V. O. (1980). Organizational processes in impression formation. Dans R. Hastie, T. M. Ostrom, E. B. Ebbesen, R. S. Wyer, Jr., D. L. Hamilton, & D. E. Carlston (Éds.). *Person memory : The cognitive basis of social perception* (pp. 121-153). Hillsdale, NJ : Erlbaum.
- Hastie, R., Penrod, S. D., & Pennington, N. (1983). *Inside the jury*. Cambridge, MA : Harvard University Press.
- Heider, F. (1944). Social perception and phenomenal causality. *Psychological Review, 51*, 358-374.
- Heider, F. (1958). *The psychology of interpersonal relations*. New York : Wiley.

- Hoffman, C., Mischel, W., & Mazze, K. (1981). The role of purpose in organization of information about behavior : Trait-based versus goal-based categories in person cognition. *Journal of Personality and Social Psychology, 40*, 211-225.
- Huber, J., & McCann, J. (1982). The impact of inferential beliefs on product evaluations. *Journal of Marketing Research, 19*, 324-333.
- Jaccard, J., & McCann, J. (1988). The effects of incomplete information on the formation of attitudes toward behavioral alternatives. *Journal of Personality and Social Psychology, 54*, 580-591.
- Jaccard, J., & Wood, G. (1988). The effects of incomplete information on the formation of attitudes toward behavioral alternatives. *Journal of Personality and Social Psychology, 54*, 580-591.
- Johnson, E. H. (1974). *Crime, correction and society*. Homewood, IL :Dorsey.
- Johnson, E. J., & Russo, J. E. (1984). Product familiarity and learning new information. *Journal of Consumer Research, 11*, 542-550.
- Johnson, R. D., & Levin, I. P. (1985). More than meet the eye : The effect of missing information on purchase evaluations. *Journal of Consumer Research, 12*, 169-177.
- Jones, E. E. & McGillis, D. (1976). Correspondent inferences and the attribution cube : A comparative reappraisal. Dans J. H. Harvey, W. J. Ickes & R. F. Kidd (Éds.) *New directions in attribution research* (Vol.1). Hillsdale, N.J. : Erlbaum.

- Jones, E. E., & Nisbett, R. E. (1972). The actor and the observer : Divergent perceptions of the causes of behavior. Dans E.E. Jones *et al.* (Éds.) *Attribution : Perceiving the cause of behavior.* (pp.79-94). Morristown, NJ : General Learning Press.
- Jones, E. E., & Davis, K. (1965). From acts to dispositions. In L. Berkovitz (Ed.) *Advances in experimental social psychology* (vol.2). New York : Academic Press.
- Kahneman, D., Slovic, P., & Tversky, A. (Éds.) (1982). *Judgment under uncertainty : Heuristics and biases.* New York : Cambridge University Press.
- Kaigler, K. E., & Damhorst, M. L. (1978). Impression formation : Use of descriptors of personnal traits. *Perceptual and Motor Skills, 46*, 903-906.
- Kalven, H. Jr., & Zeisel, H. (1966). *The American jury.* Boston : Little, Brown.
- Kelley, H. H. (1967). Attribution theory in social psychology. Dans D. Levine (Ed.), *Nebraska symposium on Motivation* (Vol.15). Lincoln : University of Nebraska Press.
- Kelley, H. H. (1972). *Attribution in social interaction.* Morristown, N. J. : General Learning Press.
- Kelley, H. H. (1973). The process of causal attribution. *American Psychologist, 28*, 107-128.
- Kovera, M. B., Gresham, A. W., Borgida, E., Gray, E., & Regan, P. C. (1997). Does expert psychological testimony inform or influence juror decision

- making? A social cognitive analysis. *Journal of Applied Psychology, 82*, 178-191.
- Lafree, G. D. (1980). The effect of sexual stratification by race on official reactions to rape. *American Sociological Review, 45*, 842-854.
- Lafree, G. D. (1989). *Rape and criminal justice : The social construction of sexual assault*. Belmont, CA : Wadsworth.
- Landy, D. & Sigall, H. (1974). Beauty is talent : Task evaluation as a function of the performer's physical attractiveness. *Journal of Personality and Social Psychology, 29*, 299-304.
- Levin, I. P., Johnson, R. D., & Chapman, D. P. (1988). Confidence in judgments based on incomplete information : An investigation using both hypothetical and real gambles. *Journal of Behavior Decision Making, 1*, 29-41.
- Linz, D. G., & Penrod, S. (1984). Increasing attorney persuasiveness in the courtroom. *Law and Psychology Review, 8*, 1-47.
- Loftus, E.F., & Monahan, J. (1980). Trail by data : Psychological research as legal evidence. *American Psychologist, 35*, 270-283.
- Luneburg, W. V., & Nordenburg, M. A. (1987). Specially qualified jurors and expert nonjury tribunals : Alternatives for coping with the complexities of modern civil litigation. *Federal Judicial Center Reports*.
- MacCoun, R. J. (1990) The emergence of extralegal bias during jury deliberation. *Criminal Justice and Behavior, 17*, 303-314.

- Major, B. (1980). Information acquisition and attribution processes. *Journal of Personnalité et Social Psychology, 39*(6), 1010-1023.
- McGlynn, R. P., Megas, J. C., & Benson, D. H. (1976). Sex and race as factors affecting the attributions of insanity in a murder trial. *The Journal of Psychology, 93*, 93-99.
- McKeachie, W. J. (1952). Lipstick as a determiner of first impressions of personality: Expert experiment for the general psychology course. *Journal of Social Psychology, 36*, 241-244.
- Meyer, R. J. (1981). A model of multiattribute judgments under attribute uncertainty and informational constraint. *Journal of Marketing Research, 18*, 428-441.
- Nisbett, R. E., Zukier, H., & Lemley, R. E. (1981). The dilution effect: Nondiagnostic information weakens the implication of diagnostic information. *Cognitive Psychology, 13*, 248-277.
- Perry, W. (1977). The justice system ans sentencing : The importance of race in the military. *Criminology, 15*, 225-234.
- Petersilia, J. (1985). *Racial disparities in the criminal justice system*. Santa Monica, Ca : Rand.
- Petty, R. E., & Caccioppo, J. T. (1986). The elaboration likelihood model of persuasion. Dans L. Berkowitz, (Éd.), *Advances in experimental social psychology*, (vol.19). New York : Academic Press.

- Pfeifer , J. E., & Olgoff, J. R. P. (1991). Ambiguity and guilt determination : A modern racism perspective. *Journal of Applied Social Psychology, 21*, 1713-1725.
- Pryor, B., Taylor, K. P., Buchanan, R., & Strawn, D. (1980). An affective-cognitive consistancy explanation for comprehension of standard jury instructions. *Communications monographs, 47*, 68-76.
- Rokeach, M. & Vidmar, N. (1973). Testimony concerning possible jury bias in a Black Panther murder trial. *Journal of Applied Social Psychology, 21*, 1713-1725.
- Saladin, M., Saper, Z., & Breen, L. (1988). Perceived attractiveness and attributions of criminality : What is beautiful is not criminal. *Canadian Journal of Criminology, 251-259*.
- Sanbonmatsu, D. M., Kardes, F. R. & Herr, P. M. (1992). The role of prior knowledge and missing information in multiattribute evaluation. *Organizational behavior and human decision processes, 51*, 76-91.
- Slovic, P., & Macphillamy, D., (1974). Dimensional commensurability and cue utilization in comparitive judgment. *Organizational Behavior and Human Performance, 11*, 172-194.
- Sporer, S. L., Penrod, S., Read, D., & Cutler, B. (1995). Choosing, confidence and accuracy : A meta-analysis of the confidence-accuracy relation in eyewitness identification studies. *Psychological Bulletin, 118*, 315-327.

- Srull, T. K. (1981). Person memory: Some tests of associative storage and retrieval models. *Journal of Experimental Psychology: Human Learning and Memory*, 7, 440-462.
- Stewart, J. E. II (1980). Defendants' attractiveness as a factor in the outcome of criminal trials: An observational study. *Journal of Applied Social Psychology*, 9, 348-361.
- Troutman, C. M., & Shanteau, J. (1977). Inferences based on nondiagnostic information. *Organizational Behavior and Human Performance*, 19, 43-55.
- Ugwuegbu, D. C. E. (1979). Racial and evidential factors in juror attribution of legal responsibility. *Journal of Experimental Social Psychology*, 15, 133-146.
- Walsh, A. (1991). Race and discretionary sentencing: An analysis of obvious and nonobvious cases. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 35, 7-19.
- Wells, G. L., & Loftus, E. F. (1984). *Eyewitness testimony: Psychological perspectives*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Wuensch, K. L., Chia, R. C., Castellow, W. A., Chuang, C.-J., & Cheng, B.-S. (1993). Effects of physical attractiveness, sex, and type of crime on mock juror decisions: A replication with Chinese students. *Journal of Cross Cultural Psychology*, 24, 414-427.

Yamagishi, T., & Hill, C. T. (1981). Adding versus averaging models revisited : A test of a path-analytic integration model. *Journal of Personality and Social Psychology, 41*, 13-25.

Yates, J. F., Jagacinski, C. M., & Faber, M. D. (1978). Evaluation of partially described multi-attribute options. *Organizational Behavior and Human Performance, 21*, 240-251.

Notes des auteurs

Cette étude fut présentée comme exigence partielle de la maîtrise en psychologie, à l'Université du Québec à Trois-Rivières, par le premier auteur. Une partie des résultats ont été présentés au XX^e congrès de la Société Québécoise de Recherche en Psychologie à Sherbrooke (Octobre 1997). Toute correspondance peut être adressée au deuxième auteur à l'adresse postale suivante: Michel Alain, Ph.D., Département de Psychologie, Université du Québec à Trois-Rivières, C.P. 500, Trois-Rivières (Québec), G9A 5H7; ou encore par courrier électronique: Michel_Alain@uqtr.quebec.ca.

Appendice

Extrait tiré du rapport d'expert de type spécifique (moyen d'information) illustrant les conclusions de l'expert

(EIHM) « [...] L'épreuve situe le sujet au niveau de l'intelligence moyenne et révèle chez lui une bonne capacité d'apprentissage. »

(Rorschach) « [...] le sentiment d'infériorité entraîne une dépendance chez le sujet. Puisqu'il se sent inférieur et est donc incertain de sa valeur personnelle, Martin dépend des autres pour le valider dans ses relations. »

(T.A.T. et Dessin de la famille en action) « [...] Martin, bien qu'il soit d'une nature plutôt passive et soumise, peut manifester de l'agressivité dans la mesure où il se sent attaqué. En aucun temps il ne pourrait manifester un comportement d'agressivité s'il ne se sent pas attaqué. Cependant, étant donné qu'il peut interpréter à tort certains faits de la réalité, à ce moment, il peut devenir imprévisible et ce, bien malgré lui. »

Extrait tiré du résumé biographique (moyen d'information)

« Martin provient d'une famille de classe sociale moyenne. Sa mère est éducatrice et son père travaille comme technicien de machinerie lourde. Il était le cadet de deux enfants, jusqu'à ce que son frère aîné perde la vie suite à une longue leucémie. [...] À la mort de son frère, Martin se replia sur lui-même et devint plus distant avec les gens de son entourage. Ses parents, qui ne vivaient pas leur deuil au même rythme, vinrent à se séparer un an plus tard. Martin demeura avec sa mère, alors que son père déménagea au sud de Montréal.

[...] Lorsqu'il dût décider de son avenir, Martin appliqua d'abord dans un cégep professionnel pour faire une technique en informatique, mais fut refusé à cause de ses résultats scolaires trop faibles. Il s'inscrit donc au cégep de Trois-Rivières en sciences administratives et abandonna au milieu de la deuxième session, par manque d'intérêt. Il se trouva un emploi dans un supermarché et travailla pendant deux ans, mais fut renvoyé par son employeur sous prétexte "qu'il n'avait pas ce qu'il fallait pour travailler avec le public". Il fit la connaissance d'Annie, qui appartenait à un groupe de "skinheads" et qui l'invita à se joindre à eux. Annie devint sa petite amie. Ils décidèrent d'aller vivre ensemble et ils emménagèrent avec deux autres membres du groupe, afin de diviser les coûts du loyer. Au moment de l'incident, Martin avait donc quitté la résidence de sa mère depuis deux mois. »

Extrait tiré du rapport d'expert général (moyen d'information)

(Procureur de la couronne) : Docteur, êtes-vous au courant des recherches faisant état des comportements criminels des jeunes délinquants ?

(Psychologue) : De certaines, oui.

(Procureur de la couronne) : Pourriez-vous nous dire quels en sont les résultats à propos des jeunes décrocheurs sans emploi ?

(Psychologue) : Une étude réalisée par Clark et Brown, en 1986, montre qu'il existe chez ce groupe une plus grande probabilité de comportements criminels que dans le groupe de jeunes qui sont aux études ou qui occupent un emploi stable, plus précisément 84 % plus de chances qu'ils commettent un délit

punissable par la loi. De plus, cette même étude montre que les chances de récidive sont de 72 % chez ce groupe, comparativement à 44 % pour le groupe des jeunes étudiants ou travailleurs.

(Avocat de la défense) : Docteur Dupont, êtes-vous au courant des recherches qui évaluent le taux de succès des interventions psychologiques faites auprès de jeunes contrevenants accusés pour la première fois d'un crime ?

(Psychologue) : Oui, Withney et Ellis (1979) ont fait des recherches en ce sens.

(Avocat de la défense) : Que disent-ils ?

(Psychologue) : Ils montrent que lorsque des moyens d'intervention psychologique sont mis en place, le taux de criminalité subséquent des sujets décroît de 62 %.

(Avocat de la défense) : C'est donc dire que le pronostic de changement pour les jeunes de ce groupe est en somme positif.

(Psychologue) : Selon les résultats obtenus à ces enquêtes, oui.

Tableau 1

Moyenne des attributions selon les neuf situations expérimentales (N=171)

Types de rapport									
	Rapport Spécifique			Sans Rapport			Rapport Général		
Quantité d'information	Beaucoup	Moyen	Peu	Beaucoup	Moyen	Peu	Beaucoup	Moyen	Peu
Dangereux	4.18	3.94	3.96	3.64	3.85	4.29	4.53	4.84	4.57
Motivations	2.94	2.65	3.04	3.29	2.25	3.18	3.41	3.42	4.17
Intentionnalité	4.29	5.47	4.70	5.06	5.10	5.18	5.29	5.68	5.17
Blâme	4.59	5.41	5.52	4.82	5.85	5.29	5.94	6.00	6.13
Excuses	4.41	5.06	5.26	4.00	5.25	4.41	5.29	5.35	5.26
Facteurs ext.	3.25	3.94	4.00	3.56	3.80	3.29	3.53	4.63	4.35
Sanction	5.59	6.00	6.17	5.65	6.25	5.59	5.94	5.83	6.35
Relation mère	3.29	3.94	3.61	3.41	3.35	3.82	4.12	4.53	3.87
Sépar. parents	3.06	3.82	3.87	3.00	3.30	3.47	3.59	4.11	3.57
Mort frère	2.53	3.53	3.22	2.71	3.10	3.09	3.65	4.05	3.61
Société	4.47	4.76	4.87	4.23	4.80	4.35	4.53	5.53	4.87
Malchance	5.41	5.76	6.39	4.59	5.90	5.71	6.53	6.63	6.04
Relation père	3.82	3.88	4.27	3.35	4.05	3.88	3.59	4.26	4.78
Culpabilité	5.35	5.88	5.57	5.29	5.70	5.47	5.71	5.79	6.13